

Compte rendu de la CAPD du 11 avril 2017

Temps partiel :

Quelques chiffres pour cette année : **361 temps partiels demandés :**

159 demandes de tp de droit

126 demandes de tp sur autorisation pour élever un enfant de 3 à 8 ans

19 demandes de tp sur autorisation pour raison de santé

57 demandes de tp sur autorisation pour convenance personnelle

Les quotités demandées :

- **77 demandes à 80%**
- **126 demandes de 50% à 66%%**
- **144 demandes de 75% à 83%**
- **7 doublettes à 50% annualisé, soit 14 demandes**

Le directeur Académique a accordé l'ensemble des demandes de temps partiel pour élever un enfant de moins de 8 ans et pour raisons de santé. Quant aux demandes pour convenances personnelles, seuls les aménagements de fin de carrière et les situations familiales difficiles ont été acceptés. Toutes les autres demandes pour convenances personnelles ont été refusées car **l'administration désiret récupérer l'équivalent de 6 postes. Il y a eu donc 17 refus de temps partiel et modifications de la quotité demandée. Ces collègues seront reçus, s'ils le souhaitent, pas la DSDEN pour leur expliquer la raison du refus. Vous pouvez dès à présent faire appel de la décision de refus de temps partiel, n'hésitez pas à nous contacter...**

Pour les collègues qui exercent sur des supports « difficilement compatibles », c'est bien ce que nous pensions, il n'y a pas de changement...ces collègues seront nommés sur un autre support à la phase d'ajustement.

Point positif, l'IA, cette année, n'a pas refusé de tp partiel sur autorisation aux collègues qui étaient sur un support « incompatible ». Attention, toutefois, si vous avez obtenu votre temps partiel sur autorisation, il est dangereux de demander des postes incompatibles au mouvement (TRB, direction, SH, ...) car l'IA pourrait vous refuser votre temps partiel après la première phase du mouvement...

80% en Savoie : le SE-Unsa souhaite acter très positivement cette nouvelle possibilité. C'était bien la demande du SE-Unsa et la proposition de fonctionnement que nous formulions depuis maintenant 2 ans. Ceci permet donc à près de 80 collègues d'obtenir un 80% en Savoie. L'administration a bien rappelé qu'elle souhaite que les collègues effectuent 75%de leur temps sur poste (c'est donc une semaine avec une journée libérée), et il restera alors 5%. Ceci est l'équivalent de 7 journées à faire dans l'année sur des missions de remplacement dans la circonscription. L'administration peut ainsi récupérer 369 journées. Elle souhaite profiter des ces journées pour essayer d'offrir plus de journées de formation continue (stages statutaires des directeurs mais aussi d'autres journées de stage ouvertes à

Section de Savoie

l'ensemble des personnels). C'est donc aussi une bonne nouvelle car la formation continue a été complètement réduite pour ne pas dire inexistante ces dernières années, faute de remplaçants en nombre suffisant. L'administration fournira à chaque collègue à 80%, soit cette fin d'année, ou au pire tout début septembre, un calendrier des semaines avec les 7 journées travaillées « en plus ». Normalement, l'administration souhaite mobiliser ces journées en début d'année scolaire (3 journées dans la première période) et en fin d'année scolaire (4 journées dans la dernière période).

Le SE-Unsa est donc aussi intervenu pour rappeler qu'il souhaitait être associé à l'élaboration du plan de formation pour porter les demandes de stage des collègues...
N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'infos...

DIF : droit individuel à la formation

13 demandes et 13 dossiers acceptés. Les demandes sont acceptées à condition que la formation se fasse uniquement pendant les vacances scolaires ou par correspondance. Beaucoup de demandes de collègues pour des formations pédagogiques Montessori.

CIF : congé individuel de formation

La Savoie avait 57 mois de formation à distribuer pour cette année. **57 mois ont été répartis auprès de 6 collègues sur les 17 demandes faites** (156 mois et ½ demandés). Ces 6 collègues demandaient une formation « diplômante » (licence 3 ou Master 2, ...) en vue d'un enrichissement du parcours professionnel ou d'une reconversion.

4 collègues sont sur liste d'attente. En effet, si une personne renonce ou ne peut pas intégrer la formation demandée, les mois sont redistribués aux collègues sur la liste complémentaire.

Il existe, pour départager les collègues, un barème départemental :

1^{er} critère : il faut que la demande soit une formation diplômante (tous les diplômes en 1 an, ou alors année de fin de cycle comme L3 ou Master 2)

Ensuite, le barème est constitué de l'ancienneté générale de service + points pour renouvellement de demande pour la même formation (10 pour le 1^{er} renouvellement, 30 points pour le 2^{ème} et 50 points pour le 3^{ème})

Cette année, l'IA a respecté ce barème...

Postes adaptés (PACD et PALD) :

5 postes adaptés de courte durée étaient disponibles. Les 3 demandes de renouvellement ont été accordées en priorité.

1 renouvellement de poste adapté de longue durée

Le Se-Unsa regrette le manque de poste pour permettre de répondre aux nouvelles demandes.

Section de Savoie

Questions à l'administration :

Classes Natures ou Saisonnières : Les élus du personnel sont intervenus pour éclaircir la situation. On peut donc maintenant les obtenir à titre définitif (sauf celle de Valloire). Le Se-Unsa est satisfait de cette décision mais aurait aimé y être associé.

Postes réservés aux PES : Il n'y aura qu'une seule cohorte l'année prochaine d'environ 40 PES (36 nouveaux collègues stagiaires + 4 renouvellements ou prolongations) qui seront le jeudi et vendredi devant les élèves. L'administration cherche les postes « berceaux » compatibles. 4 postes sont déjà réservés dès le premier mouvement. Comme ces stagiaires seront en poste en fin de semaine, ils ne peuvent pas être mis sur des communes avec une ½ journée libérée en fin de semaine. Ceci va compliquer les choses pour leur trouver des berceaux sur l'ensemble de la Savoie. Autre problème : les collègues qui seront en doublette avec un PES ne pourront pas choisir leur jour non travaillé ...

Le SE-Unsa est aussi largement intervenu pour demander à ce que les écoles soient tenues au courant qu'un berceau PES soit bloqué dans l'école avant la parution de la liste des postes. C'est tout de même la moindre des choses...

Inspections des enseignants de 6^{ème} et 8^{ème} échelon dans le cadre du PPCR :

L'administration assure qu'ils seront tous inspectés avant la fin de l'année scolaire. Toutefois, les collègues dans le doute doivent se signaler. Pensez à nous interroger si vous avez le moindre doute car vous ne devez pas être pénalisé pour un passage accéléré l'année prochaine...

Remplacement des AVS :

L'ensemble des élus du personnel sont intervenus pour demander comment était organisé le remplacement des AVS dans les écoles.

Réponse de l'administration : les Cui ne peuvent pas être remplacés. Pour les autres contrats, une dizaine d'AVS sont réservés au remplacement.

Pour le SE-Unsa, c'est insuffisant et nous sommes intervenus pour dire que ce n'était pas possible car de nombreux collègues sont en très grande difficultés dès que l'AVS n'est pas là. A ceci s'ajoute des effectifs bien trop chargés dans les classes pour une école inclusive bienveillante.

Pensez à nous faire remonter vos expériences et difficultés...

Frais de déplacement des RASED, psychologues, personnels itinérants... :

Depuis le début d'année le SE-Unsa intervient pour dénoncer l'interprétation faite par l'administration sur les frais de déplacement des personnels itinérants. La secrétaire générale vient de nous donner raison en disant que ceci était une consigne du rectorat qui avait été trop restrictive... Du coup, il n'y a pas de remboursement quand c'est sur des communes limitrophes **desservies par des transports en commun régulier**... Et donc en Savoie, nous avons rappelé qu'il n'y en avait pas beaucoup. Aussi, nos collègues font plusieurs écoles dans la même journée...

Donc, le remboursement se fera bien même sur des communes limitrophes si elles n'ont pas de transport en commun régulier. De plus le SE-Unsa a demandé que les frais engagés par les collègues et non payés depuis le début de l'année (à cause de cette mauvaise

Section de Savoie

interprétation) soient payés depuis le début de l'année scolaire. Il faut donc que chaque collègue ressaisisse les trajets... mais ils devraient bien être payés. Les IEN sont chargés d'avertir les collègues concernés. N'hésitez pas à nous contacter et à nous faire remonter vos difficultés...

Le poste d'ULIS au collège Louise de Savoie est ouvert aux personnels du premier et second degré ayant l'option pour exercer sur ce type de poste. Il y aura donc un entretien à passer. L'ensemble des élus du personnel sont intervenus pour demander un barème commun 1^{er} et 2nd degré. Nous ne voulons pas que les ULIS collèges deviennent des postes à profil.

Renouvellement du PEDT :

La moitié des écoles de Savoie devait renouveler leur PEDT. La grande majorité a demandé une reconduction à l'identique, grâce à une procédure simplifiée. Les demandes de modifications devaient remontés avant le 31 mars. Des communes sont en retard mais l'administration va leur laisser de la souplesse. **Si votre commune ou l'école demande des modifications, pensez à nous avertir.** Les décisions de modification seront prises lors du CDEN fin juin. **Nous avons rappelé que si une modification était demandée par une commune, nous voulions que ce changement soit accepté si et seulement si le ou les conseils d'école sont aussi favorables à ce changement.**